

## Besançon

### Summary

- Population: 25,000 in 1780.
- Book trade: thirteen booksellers and four printers. Pirated works brought in from nearby Switzerland. Guild and *chambre syndicale* (1777), and inspector of the book trade (1778).
- Institutions: capital of Franche-Comté, with royal *Intendance*, military government, *parlement* high court of justice, *Cour des aides* and *Chambre des comptes* financial courts, tax *généralité*, and large archbishopric.
- Culture: university, two colleges, schools of artillery and surgery, learned academy, academy of painting, theater, concerts, newspaper, and three reading cabinets. Garrison town. very high literacy (for entire *département*): male: 81%, female 40%.
- Communications: major stop on post road from Strasbourg to Lyon. On road from Paris and Dijon to Switzerland.
- Economy: commercial city. Dairy, cheese, cattle, horses, wine, salt, iron and tin, wires, hardware, timber, cloth.

### Population:

France's 30<sup>th</sup> largest city with a population of 28,000 in 1780.  
Fast population growth during the eighteenth century.

	1700 (Lepetit) <sup>1</sup>	1750 (Lepetit)	1780 (Lepetit)	1806 Census <sup>2</sup>
Population	17,000	21,000	25,000	28,727

### Book Trade:

Large book trade (thirteen booksellers), including vast amounts of pirated works brought in from nearby Switzerland.

Active printing industry (thirty workers on eleven presses in 1764).

Near-total absence of policing until the late 1770s, when a guild/*chambre syndicale* was created in 1777 and an inspector appointed in 1778.

Large number of *Encyclopédie* subscriptions and active trade with STN.

<sup>1</sup> Bernard Lepetit, *Les villes dans la France moderne: 1740-1840* (Paris: Albin Michel, 1988), 450-53.

<sup>2</sup> René Le Mée, "Population agglomérée, population éparse au début du XIX<sup>e</sup> siècle," *Annales de démographie historique* (1971): 455-510 and "Les villes de France et leur population de 1806 à 1851," *Annales de démographie historique* (1989): 321-93.

	1764	1777	1781	
Number of Booksellers <sup>3</sup>	11	13	16	
Number of Printers <sup>4</sup>	4	4	4	
Number of Presses <sup>5</sup>	11			
Number of Journeymen and Apprentices <sup>6</sup>	30			
Booksellers' and Printers' Guild <sup>7</sup>	( <i>corps</i> )	1777	Yes	
<i>Chambre Syndicale</i> <sup>8</sup>	--	1777	Yes	
Book Trade Inspector <sup>9</sup>	--	--	1778	
<i>Encyclopédie</i> Subscriptions <sup>10</sup>		338		
Number of Letters Received by the STN (and Number of Correspondents) <sup>11</sup>				655 (39)
Number of Letters Received by the STN from Booksellers and Printers (and Number of Booksellers and Printers Corresponding with the STN)				267 (6)

Eight of the city's eleven presses were active all year round in 1764.

No guild in 1764, but a "*corps*" electing one *syndic* and two deputies.

*Chambre syndicale* created in 1777 with jurisdiction over Dôle, Gray, Lons-le-Saunier, Salins, and Vesoul.

Book trade inspector appointed in 1778. Inspector in 1781: M. Monnot.

#### 1764 Survey:

Booksellers: Chabot, Charmet, Colette, Fantet, Lépagnez, Mettoyer, Riatet, Sainte-Agathe, and X [missing name]

Printer booksellers: Jeanne-Huguette Voissier widow Bogillot and Jean-Mathieu Couché

Printers only: Claude-Joseph Daclin and Jean-Félix Charmet

#### 1777 Almanach:

<sup>3</sup> Including printer-booksellers, but not printers only. *Etats de la librairie et imprimerie du royaume en 1764*, BnF, Ms. fr. 22184, fol. 60 [hereafter cited as: 1764 survey of the book trade]; [Antoine Perrin,] *Manuel de l'auteur et du libraire* (Paris: Duchesne, 1777) [hereafter cited as: *Almanach de la librairie* (1777)] and *Almanach de la librairie* (Aubel: P.-M. Gason, 1984; Reprint of Paris: Moutard, 1781).

<sup>4</sup> 1764 survey of the book trade; *Etat général des imprimeurs du royaume (1777)*, Bibliothèque nationale de France (BnF), Manuscrits français (Ms. fr.) 21832, fol. 4; *Almanach de la librairie* (1777) and (1781).

<sup>5</sup> 1764 survey of the book trade. This figure represents the number of presses set up. The number of presses in activity would be lower.

<sup>6</sup> 1764 survey of the book trade.

<sup>7</sup> 1764 survey of the book trade.

<sup>8</sup> 1764 survey of the book trade; *Almanach de la librairie* (1777), 34 and (1781), 9, 158-62; and *Arrêt du Conseil du 30 août 1777*, in Jourdan, Athanase-Jean-Léger, Decrusy, and François-André Isambert, eds., *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789*, 29 vols. (Paris: Belin-Le-Prieur & Verdrière, 1822-1833), 15:112-16.

<sup>9</sup> 1764 survey of the book trade; *Almanach de la librairie* (1777), 16-17 and (1781), 8; and Jane McLeod: "Provincial book trade inspectors in eighteenth-century France," *French History* 12:2 (1998): 127-48 (134, 138, 143).

<sup>10</sup> Subscriptions to the quarto edition. Robert Darnton, *The Business of Enlightenment: A Publishing History of the Encyclopédie, 1775-1800* (Cambridge, MA: Belknap Press, 1979), 586-93.

<sup>11</sup> John Jeanprêtre, *Répertoire par ordre de lieux des correspondants de la Société typographique de Neuchâtel*, Neuchâtel, Bibliothèque publique et universitaire (BPU), Manuscript (Ms.) 1000a.

Booksellers: Bertrand, François Couché fils, Ch.-Antoine Charmet, Pierre-Etienne Fantet, Charles Lépagnez, Etienne Mettoyer, Jean-Simon Riolet, Nicolas Sainte-Agathe, and widow Tissot & fils

Printer booksellers: Quentin Bogillot, Jean-Félix Charmet, Jean-Mathieu Couché, and Claude-Joseph Daclin

1781 Almanach:

Booksellers: Jean Bertrand, Prottsade Chamberlund, Ch.-Antoine Charmet, Thomas Faivre, Pierre-Etienne Fantet, Pierre-Urbain Girard, J.-B. Goncet, Claude-Joseph Lépagnez, Dominique Lépagnez, Etienne Mettoyer, Nicolas Sainte-Agathe, and J.-Pierre Tissot

Printer booksellers: Quentin Bogillot, Jean-Félix Charmet, Jean-Mathieu Couché, and Claude-Joseph Daclin.

STN Correspondents:

Charmet, bookseller and papermaker (179 letters)

Thomas Faivre, bookseller (1 letter)

Fantet, bookseller (1 letter)

Girard, bookseller (1 letter)

Guenot, bookseller (6 letters)

Lépagnez cadet, bookseller (79 letters)

Borel, typographer (2 letters)

Burtelle, journeyman binder (1 letter)

Cloche, typographer (3 letters)

Boisson, papermaker (2 letters)

Ferreux & Caseau, papermakers (38 letters)

Monnier, papermaker (200 letters)

Pechey, commission agent (14 letters)

Pellier & Pochet, commission agents (14 letters)

Renaud (3 letters)

Renaud, Ducreux & Compagnie, commission agents (30 letters)

Adolphe Veny, commission agent (14 letters)

Amet & fils, merchants (1 letter)

Berceot, merchant (1 letters)

Capon, merchant (1 letters)

Emonin l'aîné, merchant (2 letters)

Raymond & fils, merchant (26 letters)

Arnaud, music teacher (1 letters)

Jean-Baptiste d'Auxiron, law professor (2 letters)

Dangel, notary (1 letter)

Devaux (1 letter)

Dispos (1 letter)

François-Nicolas-Eugène Droz, lawyer (*avocat conseiller*) (6 letters)

Faivre, attorney (*procureur*) (1 letter)

Fréval, major (1 letter)

Marin de Pierre, *trésorier de France* (1 letter)

Millavaux, grocer (4 letters)

Mousset, *Intendant* of Franche-Comté (2 letters)  
 François Muguet (2 letters)  
 Louis Philippon de la Madeleine, writer (3 letters)  
 St. Robert (5 letters)  
 Abbé Jean-Baptiste Rose, writer (2 letters)  
 J.-A. Schwartz (2 letters)  
 Ch. de Tinseau, officer of the *Académie des Sciences* (1 letter)

Encyclopédie subscribers

Lépaignez cadet: 338 copies

**Institutions:**

Capital of Franche-Comté, with all major administrations, including *Intendance*, military government, *parlement*, *Cour des aides* and *Chambre des comptes*, *généralité*, trade court, and archbishopric.

Royal <sup>12</sup>	<i>Intendance</i>
Military <sup>13</sup>	Government
Justice <sup>14</sup>	<i>Parlement</i> and <i>bailliage</i>
Finances <sup>15</sup>	<i>Cour des aides</i> merged with <i>Parlement</i> , <i>Chambre des comptes</i>
Tax Collection <sup>16</sup>	<i>Généralité</i> and <i>recette</i>
Trade <sup>17</sup>	Trade court
Religion <sup>18</sup>	Archbishopric

*Hôtel des monnaies* suppressed by 1772.

*Maîtrise particulière* [secondary] *des Eaux et Forêts*.

*Direction des Fermes*

Trade court created in 1700.

<sup>12</sup> Daniel Nordman and Marie-Vic Ozouf-Marignier, eds., *Le territoire II: Les limites administratives*, vol. 5 of *Atlas de la Révolution française*, ed. Serge Bonin and Claude Langlois, 11 vols. (Paris: Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987-2000), 74-80; and Léon Mirot, *Manuel de géographie historique de la France* (Paris: A. et J. Picard, 1947-1950), 367-74.

<sup>13</sup> Mirot, *Manuel de géographie historique*, 356-66, 388-90 and Daniel Nordman and Marie-Vic Ozouf-Marignier, eds., *Le territoire I: Réalités et représentations*, vol. 4 of *Atlas de la Révolution française*, 25.

<sup>14</sup> Mirot, *Manuel de géographie historique*, 380-81, 386-87 and *Atlas de la Révolution française*, 4:25, 5:74-80.

<sup>15</sup> Mirot, *Manuel de géographie historique*, 384-87, 391-93 and Marcel Marion, *Dictionnaire des institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, (New York: Burt Franklin, 1968; Reprint of Paris : A. Picard, 1923), 385.

<sup>16</sup> Mirot, *Manuel de géographie historique*, 367-74, 384 and *Atlas de la Révolution française*, 4:25, 5:74-80.

<sup>17</sup> Gérard Béaur and Philippe Minard, eds., *Economie*, vol. 10 of *Atlas de la Révolution française*, 15; Daniel Roche, *Le siècle des Lumières en province: Académies et académiciens provinciaux, 1680-1789*, 2 vols. (Paris: Mouton, 1978), 2:487; and Jacqueline Lucienne Lafon, *Les députés du commerce et l'ordonnance de mars 1673: Les juridictions consulaires: Principe et compétence* (Paris: Editions Cujas, 1979), 145-49.

<sup>18</sup> Mirot, *Manuel de géographie historique*, 321-24 and *Atlas de la Révolution française*, 5:74-80, 18.

## **Religion:**

Very large archbishopric.

Archbishopric and Bishopric	Archbishopric
Number of Parishes in Diocese <sup>19</sup>	1,136
Protestant Presence in Late 18 <sup>th</sup> Century (in Region) <sup>20</sup>	Weak
Ministers ( <i>Pasteurs</i> ) in region (1789) <sup>21</sup>	No data
Protestants in 1760 <sup>22</sup>	No data
Protestants in City (in <i>Département</i> ) in 1802-1805 <sup>23</sup>	1,400 (2,900)

+: small Protestant community (about 500 to 1,000 in city); ++: large community (1,000 to 5,000 in city); +++: major center (over 5,000 in city). Regional numbers based on proportion in area immediately around city.

“L’on compte dans cette ville huit paroisses, deux chapitres, deux abbayes d’hommes, deux de filles, un séminaire, un collège de Jésuites, sept couvents d’hommes, cinq de filles, un Hôtel-dieu où on élève de pauvres enfants, garçons et filles, un Hôpital général, l’Hôpital du Saint-Esprit pour les enfants trouvés, un refuge où l’on enferme les filles débauchées et en tout onze mille cinq cents habitants”.<sup>24</sup>

## **Culture:**

University with all four faculties, two colleges (including a very large one), and schools of artillery and surgery. Very high literacy.

Longstanding literary and artistic institutions, including theater and music, Academy of Painting and Academy of Sciences, and three reading cabinets.

Newspaper (*Affiches* then *Nouvelles de la Franche-Comté*).

Garrison town with three regiments and one cavalry regiment.

Universities (Theology, Law, Medicine, and Arts & Letters) <sup>25</sup>	TLMA
Colleges <sup>26</sup>	2

<sup>19</sup> *Atlas de la Révolution française*, 5:18. Does not include parishes in other dioceses within the archdiocese. The figure for 1780 (1,800 parishes) seems questionable. All the other information was similar in 1788, except for the number of *paroisses*, which went down from 1,800 to 825, while the number of *annexes* (smaller parishes) remained constant at 338.

<sup>20</sup> Based on Protestant population estimates in 1760, on the number of ministers (*pasteurs*) around 1789, on the location of Protestant churches in the eighteenth century, and on Protestant population figures for 1802-1805.

<sup>21</sup> Daniel Robert, *Les églises réformées en France: 1800-1830* (Paris: Presses universitaires de France, 1961), 8, 531-534 and Samuel Mours, *Les églises réformées en France: Tableaux et cartes* (Paris: Librairie protestante, 1958), 190-91.

<sup>22</sup> Nathanaël Weiss: “Statistique du protestantisme français en 1760,” *Bulletin historique et littéraire - Société de l’histoire du protestantisme français* 35 (1886): 471-73.

<sup>23</sup> Robert, *Les églises réformées*, 513-530.

<sup>24</sup> Jean Aimar Piganol de la Force, *Nouveau voyage de France*, new ed., 2 vols. (Paris: Chez la Veuve Delaulne, 1740), 2:123.

<sup>25</sup> Miro, *Manuel de géographie historique*, 394-95; Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:482; Dominique Julia, ed., *L’enseignement, 1760-1815*, vol. 2 of *Atlas de la Révolution française*, 72-73; Simone Guenée, *Les universités françaises des origines à la Révolution: Notices historiques sur les universités, studia, et académies protestantes* (Paris: A. et J. Picard, 1982), 64-65; and René Taton, ed., *Enseignement et diffusion des sciences en France au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris: Hermann, 1964), 172.

<sup>26</sup> In 1789. *Atlas de la Révolution française*, 2:97-102.

Number of College Students in Late 18 <sup>th</sup> Century <sup>27</sup>	1,000 in one college
Number of Teachers in College <sup>28</sup>	30 in one college
Literacy (Percentage of Signatures on Marriage Contracts) for Entire <i>Département</i> (1786-1790) <sup>29</sup>	Male: 81% Female: 40%
Technical Schools <sup>30</sup>	Military and Surgical
Royal Society of Agriculture <sup>31</sup>	--
Academy of Painting and Drawing School <sup>32</sup>	Academy of Painting
Regular Concerts and Academies of Music <sup>33</sup>	1733
Theater <sup>34</sup>	1738
Learned Academy <sup>35</sup>	1752
Reading Cabinets <sup>36</sup>	3
Local Newspapers and Advertisers ( <i>Affiches</i> ) <sup>37</sup>	1766-1775, 1779-1786
Regiments in Garrison <sup>38</sup>	3 + 1 cavalry

Renowned Faculty of Law.

One college run by the Benedictines and the other secular since the expulsion of the Jesuits in 1762.

School of Artillery.

Reading cabinets opened by booksellers Fantet in 1762, Lépagnez in 1770 and Charmet.

Newspapers:

*Affiches de la Franche-Comté* (1766-1775), weekly, edited by Viguiet. Bureau: rue du Grand Battant.

*Nouvelles de la Franche-Comté* (1779-1782), renamed *Journal de la Franche-Comté* (1783-1786), edited by Jean-Etienne Dard de Bosco, printed by Couché (1779-1782). Bureau: Grande Rue (1779-1782), then: chez sieur Roland, place Saint-Maurice (1783)

<sup>27</sup> Bernard Lavillat, *L'enseignement à Besançon au XVIII<sup>e</sup> siècle* (Paris: Belles Lettres, 1977), 45.

<sup>28</sup> Lavillat, *L'enseignement à Besançon*, 53.

<sup>29</sup> Literacy figures for entire département tend to underestimate literacy rates for individual cities. Louis-Edmond-Henri Maggiolo, *Statistique rétrospective: Etat récapitulatif et comparatif indiquant, par département, le nombre des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage au XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle, etc.* (Paris, 1880), clxviii-clxxi.

<sup>30</sup> *Atlas de la Révolution française*, 2:66 (1785 survey); Taton, *Enseignement et diffusion des sciences*, 198-209, 419-40, 513-45; and Commandant de la Roche, "Les académies militaires sous l'Ancien Régime," *Revue des études historiques* 95 (1929): 409-418.

<sup>31</sup> In 1778. Emile Justin, *Les sociétés royales d'agriculture au XVIII<sup>e</sup> siècle, 1757-1793* (Saint-Lô: Imprimerie Barbaroux, 1935), 275 and Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478.

<sup>32</sup> Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478 and Taton, *Enseignement et diffusion des sciences*, 444, 464.

<sup>33</sup> Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:478.

<sup>34</sup> Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:483.

<sup>35</sup> Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:477.

<sup>36</sup> Jean-Louis Pailhès: "En marge des bibliothèques: l'apparition des cabinets de lecture," in *Histoire des bibliothèques françaises*, ed. Claude Jolly (Paris: Promodis Cercle de la librairie, 1988), 415-21 (416); Paul Benhamou: "Inventaire des instruments de lecture publique des gazettes," in *Les Gazettes européennes de langue française (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles): Table ronde internationale, Saint-Etienne, 21-23 mai 1992*, ed. Henri Duranton, Claude Labrosse and Pierre Réat (Saint-Etienne: Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1992), 120-29 (127); and Roche, *Le siècle des Lumières en province*, 2:477.

<sup>37</sup> Jean Sgard, ed., *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, 2 vols. (Paris: Universitas; Oxford: Voltaire Foundation, 1991), 35-37, 589-90.

<sup>38</sup> In 1789. Jean-Paul Bertaud and Daniel Reichel, eds., *L'armée et la guerre*, vol. 3 of *Atlas de la Révolution française*, 12.

## **Location and Communications:**

Major stop on post road from Strasbourg and from Basel to Lyon.

*Diligence* post road from Dijon connecting with *diligence* from Paris to Lyon. On road to Switzerland through Neuchâtel.

On Doubs river.

Major Seaport <sup>39</sup>	
Port on Major River and Canal <sup>40</sup>	
Major Stop for Public Transportation (1789) <sup>41</sup>	XX*

\*: XXX: Major stop or destination on a major route (road or water), with 10 departures a week or more; XX: Major stop or destination on a minor route, or minor stop on a major route, or mostly regional traffic, with 3 to 9 departures a week; X: minor stop or destination, or local traffic, with 1 or 2 departures a week.

“Besançon est située sur le Doubs [...] et cette rivière partage le ville en deux parties presque égales, dont l’une s’appelle le haute ville et l’autre la basse”.<sup>42</sup>

“*Courrier*. Part de Paris les lundis, mercredis et vendredis à deux heures”.<sup>43</sup>

“*Départ de Paris des diligences, carrosses et voitures publiques pour les principales villes du royaume*.”

*Besançon*. La diligence par Dijon, quai des Célestins, part le vendredi à trois heures du matin, va en quatre jours en été et en quatre jours et demi en hiver, passe par la Bourgogne.

Autre diligence pour Besançon, part le mardi à quatre heures du matin, va comme la première et passe par la Champagne”.<sup>44</sup>

“*Bureau général des diligences, coches, carrosses et messageries de Lyon à Paris par l’une et l’autre route, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Bourbonnais, Auvergne, route et retour, ainsi que leurs communications et correspondances*. Au port Neuville.

[...]

Communications et correspondances

[...]

*Carrosses de Dijon pour Besançon*.

Les carrosses de Dijon pour Besançon partent les dimanches et vendredis. Ils passent par Auxonne et Dôle, et font la route en un jour en poste en toutes saisons.

[...]

*Messagerie royale du comté de Bourgogne, de Lyon à Strasbourg*.

Le Fermier des carrosses et messageries du comté de Bourgogne et des routes de Lyon à Strasbourg et retour, passant par la Bresse, a des carrosses établis sur ces routes pour conduire les voyageurs et desservir la messagerie. Outre les carrosses, il a des chaises qu’il fournira tous

<sup>39</sup> Bély, *Dictionnaire de l’Ancien Régime*, 1002-6 and *Atlas de la Révolution française*, 10:40-41.

<sup>40</sup> Guy Arbellot and Bernard Lepetit, eds., *Routes et communications*, vol. 1 of *Atlas de la Révolution française*, 15, 25, 48.

<sup>41</sup> *Atlas de la Révolution française*, 1:48.

<sup>42</sup> Piganiol de la Force, *Nouveau voyage de France*, 2:123.

<sup>43</sup> *Almanach général du commerce, des marchands, négocians, armateurs, &c. de la France, de l’Europe, & des autres parties du monde* (Paris: Grangé, 1778), 57.

<sup>44</sup> *Almanach général [du commerce,] des marchands, négocians, armateurs, et fabricans de la France et de l’Europe, & des autres parties du monde* (Paris: Chez L. Cellot, imprimeur-libraire, 1779), 498.

les jours de la semaine, en avertissant une demi-journée d'avance au bureau. Les carrosses de Lyon correspondent avec le carrosse de Vesoul, qui part de Besançon le lendemain de l'arrivée des carrosses de Lyon, de même qu'avec le carrosse de Plombières (en été seulement). Les voyageurs qui voudront passer en Lorraine trouveront au bureau à Besançon toutes les facilités possibles et à bon compte. On pourra de même y faire passer des marchandises.

Il y a, en outre, des carrosses à Besançon pour les routes de Salins, Pontarlier et pour d'autres routes de traverse dans la Franche-Comté.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, depuis sept heures du matin jusqu'à midi et depuis deux heures après midi jusqu'à sept heures du soir, les jours de départ à cinq heures du matin. Celui de Lyon est sur le quai de Retz, port Saint-Clair.

Les carrosses partent de Lyon les mardis et samedis, à portes ouvrantes, et se rendent dans dix jours de Lyon à Strasbourg et dans cinq à Besançon. Celui du mardi va seulement à Besançon. Il y arrive le samedi au soir et le lendemain, dimanche, il en repart un autre en droiture pour la Lorraine. Celui du samedi va en droiture à Strasbourg.

Les guimbarde partent les dimanches, à portes ouvrantes, et vont en droiture à Strasbourg. Elles ne chargent que les marchandises destinées pour Besançon et les endroits au-delà jusqu'à Strasbourg. Elles arrivent à Besançon le mercredi et le lundi suivant à Strasbourg.

Route des carrosses et des guimbarde: Méximieux, Chalamont, Lent, Bourg [-en-Bresse], Saint-Etienne-du-Bois, Coligny, Saint-Amour, Cuiseaux, Cousance, Lons-le-Saunier, Plainoiseau, Saint-Germain [-lès-Arlay], Mauffans, Mantry, Toulouse [-le-Château], Poligny, Arbois, Quingey, Besançon, Baume [-les-Dames], Fontaine [-lès-Clerval], Belfort, Cernay, Rouffach, Colmar, Sélestat, Strasbourg".<sup>45</sup>

## **Economy:**

Trading center for Franche-Comté.

Ironworks and cloth weaving.

Trade in iron, tin, hardware and wire, dairy products, especially cheese, cattle and horses, wine, salt, timber, fabrics and cloth, groceries.

“[G]rande ville de France, capitale de la Franche-Comté, sur le Doubs, qui la partage en deux, à quatre-vingt-douze lieues de Paris

### Productions.

Vins, blés, bestiaux, beurres, fromages, sels, salpêtres, mines de fer.

### Industrie et commerce.

C'est par cette ville et par celle de Gray, qui n'en est éloignée que de sept lieues, que se fait le commerce de la Franche-Comté.

*Blés, seigles et avoines.* Les grains passent pour l'ordinaire dans le Lyonnais, la Provence et le Languedoc, et quelquefois en Italie. On les embarque à Gray, sur la Saône.

*Vins.* Se consomment en Lorraine, en Alsace et en Suisse.

*Fromages.* Connus sous le nom de *vachelins*, ils se conservent plusieurs années. Cette denrée s'envoie à Paris, à Lyon, dans tout le royaume, et même aux îles.

*Bestiaux.* On y engraisse beaucoup de bœufs.

*Chevaux.* Ceux qu'on y élève sont gros et forts, très propres pour l'attelage et tous destinés pour la France.

---

<sup>45</sup> *Almanach astronomique et historique de la ville de Lyon et des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais pour l'année 1789* (Lyon: Aimé Delaroche, 1789), 247, 253-54.

*Bois de marine.* Le négoce s'en fait à Besançon.

*Forges.* Fer brut et blanc. C'est l'objet le plus considérable du commerce de la province.

*Fil de fer.* Les tireries y sont en très grand nombre.

Pour ces articles, on peut s'adresser à Besançon et à Gray. La plus grande partie des fers sont envoyés à Lyon et à Marseille, d'où ils s'embarquent pour l'Italie, l'Espagne et les îles.

*Négociants.* MM. Puricelli; Pellier, Pochet & Compagnie; Agniel frères; Amet & fils".<sup>46</sup>

#### "Productions.

Vins, fruits, légumes. Son terroir est médiocre et produit quantité de menus grains, d'avoine surtout. Il y a deux salines, connues sous les noms de Salins et Montmorot.

Les forges y sont abondantes. Les principales sont celles de Quingey, Montureux et Fraisans. C'est l'objet le plus considérable du commerce de la province; il s'étend jusqu'en Italie, où l'on en fait passer une grande quantité par le moyen de la rivière de Saône.

Les vins se consomment en Lorraine, en Alsace et en Suisse. Il y a aussi beaucoup de toiles.

*Principaux négociants en étoffes.* MM. Muguet; Fourier, Muguet et Agniel (frères); Pion; Gui.

*En toiles d'indienne et du pays.* MM. Saint; Bogillot; Clerc.

*En fer.* MM. Bouchet; Fleur.

*En épiceries.* MM. Belle (frères); Amet (père et fils); Grandjean; Emonin, il tient, en outre, une manufacture d'indigoterie, bijouterie et quincaillerie; Renaud du Creux; Le Loup & Nicolas; Pellier & Pochet; Juillet; Coldre.

*Banquiers.* MM. Agniel (frères); Deloges; Fleur".<sup>47</sup>

## **Documents**

### **Descriptions**

#### **Piganiol de la Force, *Nouveau Voyage* (1740)**

Jean Aimar Piganiol de la Force, *Nouveau voyage de France*, new ed., 2 vols. (Paris: Chez la Veuve Delaulne, 1740), 2:126, 127, 129. Accessible online at:

<http://visualiseur.bnf.fr/Visualiseur?Destination=Gallica&O=NUMM-103085>

"L'Hôtel de ville, la maison du gouverneur et l'Hôtel de Granvelle sont les plus beaux bâtiments de Besançon. [...] On remarque en différents quartiers de la ville cinq belles fontaines [...]. La citadelle est située sur un rocher haut et escarpé."

### **Surveys of the Book Trade**

#### **1764 Survey of the Book Trade**

Bibliothèque nationale de France (BnF), Manuscrits français (Mss. Fr.) 22184, fol. 60.

#### "Libraires

*Nombre des libraires et imprimeurs établis dans la ville:*

---

<sup>46</sup> *Almanach général du commerce* (1778), 57.

<sup>47</sup> *Almanach général du commerce* (1779), 92-93.

Le nombre des libraires établis dans la ville de Besançon est d'onze—y compris deux imprimeurs qui font aussi commerce de librairie; ces deux imprimeurs se nomment Couché et Bogillot, il en sera parlé à l'article des imprimeurs. Les libraires sont les sieurs Riatet, Chabot, Fantet, Charmet (celui-ci vient de faire faillite), Sainte-Agathe, Lépagnez, Mettoyer et Colette; ces quatre derniers ne font pas un commerce aussi considérable que les cinq autres; Mettoyer et Colette, indépendamment de la librairie, sont aussi relieurs. [one name is missing]

*S'il y a communauté et chambre syndicale:*

Il n'y a point de chambre syndicale dans cette ville. Les libraires ont acheté entre eux les offices d'inspecteur et contrôleur; ils forment corps sans cependant faire communauté.

*Quels en sont les officiers; par qui ils sont élus; et combien de temps ils restent en place:*

Ces libraires ne forment pas communauté; il n'y a conséquemment point de chambre syndicale. Les libraires et imprimeurs s'assemblent cependant le 6 mai de chaque année, à l'effet de choisir parmi eux un syndic et deux adjoints pour ce qui peut concerner leur corps.

*Par qui et comment se fait la visite des imprimeries, et celle des livres qui viennent de dehors:*

La visite des imprimeries et librairies se fait par les magistrats de cette ville, qui se font accompagner du procureur du Roi de police et des greffiers. Et tous les livres qui viennent de dehors et qui sont destinés pour Besançon n'y entrent que sur un acquit à caution et ne sont rendus à leur destination qu'après avoir été visités exactement. Ces précautions n'empêchent cependant pas qu'on en introduise furtivement et sans déclaration.

*En quel genre de livres on y fait le commerce de la librairie. Si on les tire de l'étranger ou des autres villes du royaume:*

Le commerce de la librairie à Besançon se fait en livres de Paris et de Lyon, et quelquefois de la Lorraine. On y vend toutes sortes de livres. L'inexécution des différents règlements rendus sur ce fait donne lieu à quantité d'abus. La facilité que les libraires de cette ville ont de tirer la plus grande partie de leurs livres de l'étranger multiplie les moyens d'en vendre de pernicieux, de débiter des contrefaçons, ce qui fait un tort considérable aux imprimeurs de Besançon et notamment à ceux de Paris qui ont des privilèges.

*Comment constate-t-on les contraventions, et à qui les réfère-t-on?:*

Comme il n'y a point d'établissement en règle, et que la librairie n'est point dans cette ville en titre de maîtrise, il n'est guère possible de prévenir et de découvrir toutes les contraventions qui s'y font. Mais, lorsqu'il survient quelques contraventions formelles à l'exécution des règlements sur cette matière et qu'elles sont constatées et prouvées, elles se portent par devant les juges de police, et pour appel au parlement.

*Quel usage fait-on des livres prohibés ou contrefaits que l'on doit saisir?:*

Lorsque les officiers de police, en faisant leur visite, saisissent des livres prohibés ou contrefaits, on les dépose au greffe de cette juridiction, où ils restent jusqu'à la décision de la contravention. Il est très souvent arrivé que des employés des Fermes du Roi ont saisi des livres prohibés. Dans ce cas, on les dépose au secrétariat de l'Intendance et Monsieur l'Intendant en envoie les procès-verbaux à Monsieur le Chancelier, qui lui adresse ses ordres en conséquence.

*Observations sur la réputation et les facultés des libraires:*

La réception des libraires à Besançon n'est précédée d'aucun apprentissage ni d'aucun examen. On n'a besoin que d'une simple permission du magistrat pour ouvrir boutique. On peut conclure de là que les libraires de cette ville ne doivent pas être fort instruits. Des onze qui y sont établis, on en peut compter deux ou trois, au plus, de connaisseurs en librairie. Le commerce de livres n'y étant pas considérable, les facultés des libraires sont très modiques. Les sieurs Chabot et Fantet sont les deux libraires de cette ville qui soient les mieux assortis. Ils jouissent l'un et l'autre d'une bonne réputation. Le premier tire presque tous ses livres de Paris, et il paraît fort aisé dans son commerce. Le deuxième fait un commerce plus étendu mais beaucoup en contrefaçons.

*Observations générales:*

[blank]

### Imprimeurs

*Noms des imprimeurs, lieu de leur naissance, et leur âge: depuis quel temps établis; et en vertu de quel titre ils exercent:*

Jeanne-Huguette Voissier, veuve Bogillot, native de Besançon, âgée de 70 ans, au droit de feu son mari, qui exerçait en vertu d'arrêt du Conseil du 14 août 1719. Tient avec son imprimerie une boutique de librairie, mais son commerce de librairie est fort borné.

Claude-Joseph Daclin, natif de Besançon, âgé de 45 ans, exerce en vertu d'arrêt du Conseil du 28 février 1754. Il est imprimeur par brevet et imprimeur du Roi par autre brevet. Il est fort occupé, c'est le meilleur imprimeur de Besançon.

Jean-Mathieu Couché, natif de Besançon, âgé de 36 ans, exerce en vertu d'arrêt du Conseil du 28 février 1754. Il est imprimeur par brevet.

Jean-Félix Charmet, natif de Besançon, âgé de 25 ans, exerce en vertu d'arrêt du Conseil du 15 février 1762. Cet imprimeur est frère du libraire de ce nom qui vient de faire faillite.

*Nombre des compagnons:*

La veuve Bogillot en a quatre, Daclin neuf, Couché sept, Charmet dix.

*Nombre des presses:*

La veuve Bogillot a deux presses dont une sert [férie?] une grande partie de l'année, Daclin en a quatre, dont trois roulent continuellement, Couché en a deux, dont une sert [férie?] presque toute l'année, Charmet en a trois.

*Nombre et qualité des fontes des caractères:*

La veuve Bogillot: 4 casses petit romain romain et italique, 6 cicéro romain et italique, 10 saint-augustin romain et italique, 5 gros italique romain [sic], 2 parangon romain et italique, et 2 petit canon romain et italique.

Daclin: deux casses nonpareille romain et italique, trois mignonnes romain et italique, sept casses petit romain et italique, dont quatre gros œil et trois petit œil, quatre gaillardes, quatre petit romain, quatre philosophie, dix cicéro, dont six gros œil et quatre œil ordinaire, sept saint-augustin, seize gros romain, dont sept interligne et neuf gros œil, neuf parangon, une financière, deux palestine, deux petit canon, deux gros canon, tous romain et italique; une casse grec, cinq casses de notes pour le plain-chant, dont deux sur le corps de gros romain, deux sur le corps palestine et une sur le corps de deux points de palestine.

Couché: deux casses petit romain, huit cicéro, onze saint-augustin, neuf gros romain, deux parangon, deux petit canon, tous romain et italique; une casse de grec.

Charmet: deux casses nonpareille romain et italique, cinq casses petit texte romain et italique, quatre casses petit romain romain et italique, dix casses cicéro romain et italique, dix casses saint-augustin romain et italique, quatorze casses gros romain italique et romain, trois casses parangon romain et italique, une casse financière, trois casses petit canon romain et italique, et trios casses de notes pour le plain-chant sur différents corps.

*A quels ouvrages ces imprimeries sont ordinairement employées:*

La veuve Bogillot: aux mandements, ordonnances, billets et autres actes de l'Hôtel de ville de Besançon. Elle a aussi imprimé un livre intitulé *Pensées sur le christianisme*, en vertu du privilège.

Daclin: à tous les ouvrages qui se présentent pour le service du roi, soit qu'ils émanent du gouvernement, du parlement, de l'Intendance, de l'archevêché de cette province ou des Fermes du Roi.

Couché: à tous les ouvrages pour l'université et le collège.

Charmet: aux missel, graduel, antiphonaire nouveau et almanach de la province.

De plus, tous les quatre impriment les mémoires d'avocats pour les procès qui s'instruisent dans les différentes juridictions de cette ville.

*Observations sur la réputation et les facultés desdits imprimeurs:*

Ils jouissent tous les quatre d'une bonne réputation. La veuve Bogillot possède deux maisons à Besançon, outre le produit de son imprimerie. Daclin possède une papeterie à une lieue et demie de cette ville, qui lui procure beaucoup de facilité pour ses ouvrages; de plus, au moins trente ouvrés de vigne sur le territoire de cette ville, outre le produit de son travail, qui est considérable. Les facultés de Couché et Charmet consistent principalement dans le produit de leur travail.

*Observations générales:*

Quoiqu'on n'ait aucun soupçon sur la conduite de ces imprimeurs et qu'ils paraissent en règle, il serait cependant très nécessaire que les officiers de police fissent de fréquentes visites chez eux, afin de les contenir et les empêcher par là de se laisser séduire pour imprimer des ouvrages suspects et défendus. Il y a eu un arrêt du Conseil rendu le 12 mai 1759 qui ordonne l'exécution des autres règlements concernant l'imprimerie et règle le nombre des imprimeurs pour la province de Franche-Comté; on en joint un exemplaire à cette feuille."

### **1777 Survey of Printers**

BnF, Ms. fr. 21832, fol. 4.

*"Nombre des imprimeurs: 4*

*Noms des imprimeurs; Titres en vertu desquels ils exercent; Notes concernant leur réputation, leurs capacités et famille:*

Claude-Joseph Daclin, doyen.

Jean-Mathieu Couché; reçu par arrêt du Conseil du 29 janvier 1754; a été condamné par le parlement à cinquante livres d'amende pour l'impression d'un livre par le ministre Petit Pierre

sur la durée des peines de l'Enfer; imprimeur de père en fils, une femme et trois enfants, dont deux garçons travaillant à l'imprimerie.

Jean Félix Charmet.

Quentin Bogillot; Reçu par arrêt du Conseil; Il est aussi libraire pour livres de classes et de piété, son fonds n'excède pas douze cents livres, jouit d'une bonne réputation, il est garçon, on le croit associé avec sa sœur.

*Fixation des imprimeurs*

*à conserver:* 4

*à supprimer:* [blank]

*Fixation faite en 1759*

*de leur nombre:* 4

*conservation pour la vie par grâce:* [blank]

*Observations générales:* Ces quatre imprimeurs ont le droit de faire la librairie.

*Décisions et fixations:* [blank].”

## **Brief Bibliography**

### **Primary sources**

#### **Descriptions and Travel:**

Auxiron, Jean Baptiste d'. *Observations sur les juridictions anciennes et modernes de la ville de Besançon*. Besançon: Charmet, 1777.

Barbier, Antoine-Alexandre. *Une famille nombreuse au XVIII<sup>e</sup> siècle: Le livre de raison d'Antoine-Alexandre Barbier, notaire et vigneron bisontin, 1762-1776*. Edited by Maurice Gresset. Toulouse: Privat, 1981.

Dunod de Charnage, François-Ignace. *Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon*. 2 vols. Besançon: C.J. Daclin, 1750.

Gauthier, Jules, ed. *Besançon de 1774 à 1791: Chronique d'un contemporain anonyme*. Besançon: Imprimerie de P. Jacquin, 1891.

Pinette, Matthieu, Christian Moreuille, and André Robert. *Images d'une ville: Besançon, des cartes anciennes aux images sur écran*. Besançon: Musée du Temps Palais Granvelle, 1993.

### **Secondary sources**

#### **Book Trade:**

Chazelle, Henri. "Imprimeries et imprimeurs d'autrefois." *La Nouvelle revue franc-comtoise* 8, no. 31 (1961): 154-66.

Déy, Aristide. "Le libraire Fantet et le parlement de Besançon." *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* 5<sup>e</sup> série, no. 10 (1885): 73-109.

Gazier, Georges. "La presse bisontine sous l'Ancien Régime." *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* 9<sup>e</sup> série, no. 5 (1925): 39-54.

- Ferrer, André. "Quelques aspects de la contrebande des livres en Franche-Comté au XVIII<sup>e</sup> siècle (à travers les archives comtoises)." In *Le livre en Franche Comté: Recherches*, 161-79. Dôle: Editions de la Nouvelle Revue franc-comtoise, 1984.
- Grinevald, Paul-Marie. "Besançon au XVIII<sup>e</sup> siècle." In *Histoire des bibliothèques françaises*, edited by Claude Jolly, 467-75. Paris: Promodis: Cercle de la librairie, 1988.
- Vernus, Michel. "La diffusion du livre en Franche-Comté sous l'Ancien Régime (XVIII<sup>e</sup> siècle)." In *L'Europe et le livre: Réseaux et pratiques du négoce de librairie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, edited by Frédéric Barbier, Sabine Juratic and Dominique Varry, 173-90. Paris: Klincksieck, 1996.
- . "A provincial perspective." In *Revolution in Print: The Press in France, 1775-1800*, edited by Robert Darnton and Daniel Roche, 124-38. Berkeley: University of California Press, in collaboration with the New York Public Library, 1989.

### **Local or regional studies**

- Defrasne, Jean. *Histoire d'une ville: Besançon, le temps retrouvé*. Besançon: Cêtre, 1990.
- Estignard, Alexandre. *Le parlement de Franche-Comté, de son installation à Besançon à sa suppression, 1674-1790*. 2 vols. Paris: A. Picard, 1892.
- Fiétier, Roland, ed. *Histoire de la Franche-Comté*. Toulouse: Privat, 1977.
- Fohlen, Claude, ed. *Histoire de Besançon*. 2 vols. Besançon: Cêtre, 1981.
- Four, Léon. *Le long des routes de Franche-Comté au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Besançon: Librairie Marion, 1935.
- Gresset, Maurice. *Gens de justice à Besançon: De la conquête par Louis XIV à la Révolution française, 1674-1789*. 2 vols. Paris: Bibliothèque nationale, 1978.
- Humbert, Roger. *Institutions et gens de finance en Franche-Comté, 1674-1790*. Paris: Belles Lettres, 1996.
- Solnon, Jean François. *Deux cent quinze bourgeois gentilshommes au XVIII<sup>e</sup> siècle: Les secrétaires du roi à Besançon*. Paris: Belles Lettres, 1980.
- Vernus, Michel. *La vie comtoise au temps de l'Ancien Régime, XVIII<sup>e</sup> siècle*. 2 vols. Lons-le-Saunier: Editions Marque-Maillard, 1983.